



## L'allègement du protocole sanitaire permet la réouverture des écoles au 22 juin

Madame, Monsieur, Cher.e parent d'élève du Gosier,

La semaine dernière, je vous ai adressé une lettre expliquant les raisons pour lesquelles Le Gosier maintenait par mesure de précaution — comme une majorité de communes en Guadeloupe — la fermeture des écoles. La principale raison, s'il ne fallait en retenir qu'une, tenait à l'extrême rigidité du protocole sanitaire à déployer. D'ailleurs, alors même que le gouvernement affichait un taux national de réouverture de plus de 80% des écoles primaires et maternelles, celles-ci n'accueillaient en réalité qu'entre un quart et la moitié des élèves selon les régions, précisément en raison des précautions sanitaires à mettre en œuvre. C'est dire si les contraintes étaient fortes et nullement propres à la Guadeloupe.

Je rappelle que la circulaire du Premier Ministre (n°6164 / SG du 6 mai 2020) adressée aux préfets indiquait explicitement que *"la situation particulière liée à l'épidémie de covid-19 conduit à **rechercher systématiquement l'accord des maires**, et à ne pas envisager l'ouverture d'une école en cas d'opposition de celui-ci"*. Les maires de Guadeloupe ne se sont donc jamais départis de leurs responsabilités et ont au contraire opté pour un choix qui leur était, à ce moment, présenté comme libre, au regard du contexte sanitaire et de la spécificité de chaque territoire. Le recteur d'académie, Mostafa Fourar, a lui aussi confirmé lors d'une interview radio ce lundi 15 juin 2020 (RCI, édition de 18h) que jusqu'ici l'ouverture était bien optionnelle.

Mais après avoir laissé le retour à l'école reposer sur le libre choix des parents, ainsi que sur *"la **capacité effective** des collectivités locales et des équipes éducatives d'**assurer le strict respect des règles sanitaires définies** par le ministère des Solidarité et de la Santé"* (circulaire du Ministre de l'Education Nationale du 4 mai 2020 MENE2011220C), le Président de la République a fait le constat de la profonde contradiction entre un protocole jugé inadapté et excessif (y compris par les professionnels de santé) et le retour en classe d'une majorité d'élèves. Donnant ainsi raison aux collectivités qui annonçaient ne pas pouvoir appliquer ces dispositions dans des délais si restreints, le gouvernement a donc fait le choix de lever ces contraintes et aussi de rendre obligatoire le retour en classe pour tous.

"Dès demain, en Hexagone comme en outre mer, les crèches, les écoles, les collèges se prépareront à accueillir à partir du 22 juin tous les élèves de manière obligatoire et selon les règles de présence normale. Il faudra continuer d'éviter au maximum les rassemblements, car nous savons qu'ils sont les principales occasions de propagation du virus" a déclaré le Président de la République le 14 juin lors de son allocution aux français. Conformément à ces nouvelles instructions, la phase III du déconfinement sera donc appliquée au Gosier, et les écoles rouvriront dès le 22 juin aux horaires habituels et suivant des règles de présence habituelles. Par ailleurs, consciente que cette mesure vise surtout à favoriser le retour au travail des parents, la ville assurera également les services facultatifs habituels offrant plus de souplesse aux parents que sont la garderie du matin et du soir, la restauration scolaire, ainsi que les accueils de loisirs du mercredi.

Avec ce retour à la normale de l'ensemble des établissements scolaires, il va de soi que l'école Armand Lazard, restée ouverte pour les enfants des personnels soignants, reprendra elle aussi un fonctionnement habituel et retrouvera ses élèves d'avant le confinement. Chacun de ces élèves retrouvera naturellement sa classe et ses professeurs au sein de son école d'origine.

Bien entendu, il sera procédé à une nouvelle désinfection complète de l'ensemble des établissements avant cette reprise.

Par ailleurs, le second tour étant maintenu le dimanche 28 juin 2020, une désinfection et un nettoyage complets devront être organisés le lundi 29 et le mardi 30 juin au sein des établissements réquisitionnés pour les élections. Par mesure de précaution sanitaire, les écoles réquisitionnées resteront donc fermées les 29 et 30 juin en vue de procéder aux mesures d'hygiène avant l'accueil des élèves. **Ne seront cependant pas concernées par ces fermetures** les écoles Maryse Pierre-Justin Borel de l'Houëzel, Georges Marcel de Mangot, Armantine Marcel de Mare-Gaillard et Eugène Alexis de Belle-Plaine, qui ne comptent pas de bureau de vote.

Enfin, je confirme les annonces contenues dans ma précédente lettre, à savoir : maintien des accueils de loisirs du 6 au 31 juillet (inscriptions à compter de ce jeudi 18 juin) et organisation d'activités spécifiques au mois d'août (culture et numérique).

**Le Maire**

**Jean-Pierre DUPONT**

